



Charte des achats responsables

Charte à faire signer par les fournisseurs et sous-traitants
Version 1.0 du 9 septembre 2014 par AVENIR GREEN

SOMMAIRE

- 1 INTRODUCTION/MOT DU PRESIDENT
- 1.1 Droits de l'homme
- 1.2 Droit du travail
- 1.3 Environnement 3
- 1.4 Lutte contre la corruption
- 2 OBJECTIFS
- 3 AXES FONDAMENTAUX
- 4 LES ENGAGEMENTS FOURNISSEURS ET SOUS TRAITANTS REQUIS par Fleur de METS
- 5 RESPECT DE LA CHARTE
- 6 SIGNATURE

1 INTRODUCTION/MOT DU PRESIDENT

Conscients que nos activités ont un impact social, économique et environnemental nous nous sommes inscrits dans une démarche de qualité managériale, d'hygiène et de sécurité alimentaire dès notre création. Dans la continuité de cette démarche nous avons souhaité nous inscrire dans une approche globale et plus complète à travers la mise en place d'une stratégie RSE.

En tant que spécialiste de l'alimentaire nous avons un véritable rôle à jouer dans la distribution et l'éducation d'une alimentation plus saine et plus raisonnée.

En adhérant au Pacte Mondial des Nations Unies, Fleur de Mets assume sa responsabilité et invite ses fournisseurs, partenaires à en faire autant.

Les principes, catégorie par catégorie, sont les suivants :

1.1 Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et

2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

1.2 Droit du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

5. L'abolition effective du travail des enfants ; et

6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

1.3 Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et

9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

1.4 Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Monsieur Nicolas LECOEUR

2 OBJECTIFS

La présente Charte des achats responsables a un double objectif :

- exprimer les engagements RSE de Fleur de METS vis-à-vis de ses fournisseurs ou sous-traitants

- encourager les fournisseurs et les sous-traitants à s'inscrire dans cette démarche

En signant, cette Charte les fournisseurs et sous-traitants s'engagent à mettre en place des actions en vue de respecter les critères de sélection de Fleur de Mets.

3 AXES FONDAMENTAUX

Cette Charte est la suite logique des 6 axes structurants l'engagement RSE de Fleur de METS:

1. Politique de sécurité alimentaire, santé, nutrition
2. Responsabilité environnementale
3. Création de valeur partagée
4. Employeur engagé
5. Gouvernance
6. Communication

4 LES ENGAGEMENTS FOURNISSEURS ET SOUS TRAITANTS REQUIS par Fleur de METS

Fleur de METS a choisi de mettre en place une grille de sélection des fournisseurs et des sous-traitants basés sur des critères de coût, de qualité, de respect environnemental et d'engagements sociaux.

Les fournisseurs et sous-traitants de Fleur de METS :

- respectent l'ensemble des lois et réglementations sociales et environnementales en vigueur
- s'engagent à mettre en œuvre les actions nécessaires pour honorer les engagements requis, le cas échéant ils pourront demander l'assistance de Fleur de METS
- participent au développement de solutions respectueuses des principes de développement durable sur les quatre thèmes prioritaires:
 - I. ENVIRONNEMENT
 - Eaux usées et déchets solides
 - Limitation et réduction des émissions atmosphériques
 - Déchets = Adoption du principe des 3RV :
 - o Réduction des déchets à la source
 - o Réutilisation
 - o Recyclage
 - o Valorisation
 - Réduction et suppression des pollutions
 - Utilisation raisonnée des produits chimiques et dangereux
 - Favoriser les circuits courts d'approvisionnement
 - II. PRODUITS ET SERVICES
 - Informations des sous-traitants et autres fournisseurs des engagements
 - Adopter le concept d'économie circulaire dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières, de l'eau et des sources d'énergie
 - Evaluation/suivi du cycle de vie et de la qualité des produits et services
 - III. ETHIQUE COMMERCIALE
 - Lutter contre la corruption et les pratiques anticoncurrentielles
 - Assurer le respect de Confidentialité/droits de propriété intellectuelle
 - Faire preuve de transparence et rendre des comptes
 - Eviter les conflits d'intérêts
 - IV. TRAVAIL ET DROITS DE L'HOMME
 - Elimination des discriminations
 - Traitement équitable des salariés
 - Respecter des lois du travail en vigueur
 - Protection de la santé et de la sécurité alimentaire

5 RESPECT DE LA CHARTE

Fleur de Mets incite ses fournisseurs et sous-traitants à mettre en œuvre une démarche similaire sein de leur entreprise pour diffuser au mieux les messages et obtenir un bénéfice environnemental et social plus important.

Cette Charte des achats Responsables fait partie intégrante des dispositions contractuelles conclues par Fleur de METS avec ses fournisseurs et ses sous-traitants. Fleur de METS incite les fournisseurs et sous-traitants à adhérer et à respecter cette Charte. Dans le cas où, des éléments de cette Charte ne sont pas respectés, le fournisseur ou le sous-traitant sera encouragé à mener des actions correctives. Fleur de METS pourra les accompagner dans cette démarche. Fleur de METS se réserve le droit de se désengager vis-à-vis des fournisseurs ou sous-traitants ne respectant pas cette charte.

6 SIGNATURE

Je reconnais, en tant que représentant autorisé de la société référencée ci-dessous, avoir examiné attentivement et compris le contenu de cette Charte des achats responsables, et confirme que mon entreprise s'engage à en respecter ces principes.

Cette Charte est vouée à être enrichi par les idées, remarques et innovations soumis en interne et externe sur l'adresse mail spécifique rse@fleurdemets.fr

Nom de l'entreprise :

Nom et signature du représentant :

Date :

Signature et cachet de l'entreprise :